

Le Président

Département Administration
et Gestion Communales
Nos réf. : JR/AH/
Affaire suivie par Julie ROUSSEL (01 44 18 51 95)

Paris, le 02 AVR. 2015

Monsieur le Président,

Plusieurs communes, principalement d'Ile de France, ont saisi l'Association des maires de France afin de faire part de leur mécontentement quant aux nouveaux chiffres de population légale.

Les maires sont unanimes pour reconnaître une hausse de leur population plus importante que constatée lors des enquêtes de recensement. Pour ce faire, tous s'appuient sur la réalisation de nombreux logements, non comptabilisés lors du recensement, alors que cela engendre indéniablement une hausse du nombre d'administrés.

Cette disparité entre les chiffres de population entraîne d'importantes déconvenues, non seulement pour adapter les équipements publics au besoin de la population mais également en terme de dotations de l'Etat.

Par ailleurs, nombreux sont les maires qui regrettent le système du recensement complémentaire qui permettait, avant l'instauration du recensement rénové, de procéder à un recensement de la population de la commune, entre deux recensements généraux. Ces enquêtes permettaient souvent de réévaluer à la hausse les chiffres de population, en prenant en compte les nouvelles constructions de logement.

Une proposition de loi enregistrée à la présidence du Sénat, fin janvier, prévoit la possibilité d'un recensement exhaustif pour les communes de 10 000 habitants et plus et la réalisation de recensement « intermédiaire » aux frais de la commune qui en ferait la demande.

Il serait intéressant que votre commission puisse réfléchir à ces deux possibilités afin d'obtenir des chiffres de population légale, similaire aux chiffres de population réelle.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Commission nationale d'évaluation
du recensement de la population
Monsieur Jean-Claude FRECON
Président
18 boulevard Adolphe Pinard
Timbre H030
75675 Paris cedex 14

François BAROIN

